



Ministère de  
l'Éducation  
de la Saskatchewan

# **Examens ministériels Guide de l'enseignant ou de l'enseignante**

mai 2009



---

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Mises à jour sur les politiques et rappels (Examens)</b> .....	<b>2</b>
Accréditation .....	2
Combinaison de notes .....	2
English Language Arts .....	2
Sciences sociales.....	3
Chimie.....	3
Mathématiques et sciences.....	3
Calculatrices .....	3
Dictionnaires .....	4
Téléphones cellulaires .....	4
Contenu inquiétant dans les réponses à un examen .....	4
Durée des examens .....	4
Politique en matière de besoins spéciaux .....	4
Examens traduits.....	5
Procédure d'appel.....	5
Examens de repêchage .....	6
Ateliers sur les examens ministériels.....	6
Sécurité des examens.....	6
Mauvais temps et situations d'urgence .....	7
Rajustement des notes.....	7
Élèves participant à un programme d'échange.....	7
<b>Règles générales pour les examens écrits</b> .....	<b>8</b>
Termes courants utilisés dans les questions des examens ministériels .....	10
<b>Examens : Information spécifique</b> .....	<b>11</b>
English Language Arts .....	
English Language Arts A 30 (8017) .....	
English Language Arts B 30 (8018) .....	
Sciences.....	18
Biologie 30 (8216) .....	18
Chimie 30 (8222) .....	19
Chimie 30 .....	20
Physique 30 (8223) .....	26
Mathématiques .....	27
Mathématiques A 30 (8407) .....	27
Mathématiques B 30 (8408) .....	28
Mathématiques C 30 (8409) .....	29
<b>Annexes : Examens prototypes</b>	
English Language Arts	
English Language Arts A 30 .....	Annexe A
English Language Arts B 30 .....	Annexe B
Sciences	
Biologie 30 .....	Annexe C
Chimie 30.....	Annexe D
Physique 30 .....	Annexe E
Mathématiques	
Mathématiques A 30.....	Annexe F
Mathématiques B 30.....	Annexe G
Mathématiques C 30.....	Annexe H



---

## Introduction

Ce guide contient des sections présentant des renseignements généraux et spécifiques sur les examens. Ces renseignements spécifiques comprennent un tableau de spécifications pour chaque matière. Chaque tableau donne une liste des principaux sujets du cours correspondant au programme d'études le plus récent de la matière en question. On y trouvera également des références aux sections pertinentes du programme d'études.

Le tableau indique aussi les types de questions par sujet. En général, ces types de questions sont adaptés de la *Taxonomie des objectifs pédagogiques* de Bloom (1956). Bien que cette taxonomie décrive six niveaux cognitifs, ce tableau les classe en quatre types de questions, le type le « plus élevé » regroupant l'analyse, la synthèse et l'évaluation. Lorsque plus d'un niveau est identifié pour un sujet, il peut y avoir des questions qui correspondent à chaque niveau ou à une combinaison de niveaux.

Les notes allouées pour chaque sujet reflètent la répartition du temps d'enseignement indiquée dans le programme d'études. Tel qu'on l'a noté, la répartition du temps d'enseignement peut varier de  $\pm 2\%$  par rapport aux questions d'examen corrigées par une machine et de  $\pm 5\%$  par rapport aux questions ouvertes.

Pour chaque cours, ce guide inclut un examen prototype suivi de suggestions de réponses, ainsi que des exemples de réponses d'élèves et de commentaires de correcteurs pour certaines des questions rapportant beaucoup de points, en général des essais. Ces examens prototypes peuvent être copiés et utilisés par les élèves et les enseignants et enseignantes.

Nous serions heureux de recevoir les commentaires des enseignants et enseignantes sur l'utilité de ce guide et d'éventuelles suggestions de modifications. Veuillez les faire parvenir à l'adresse suivante :

Registraire  
Examens ministériels et services aux élèves et aux enseignants  
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan  
1840, rue Lorne, 2<sup>e</sup> étage  
REGINA SK S4P 2L7

N.B. Le *Registrar's Handbook for School Administrators 2004-2005* offre d'autres renseignements sur les examens ministériels, notamment :

- Calendrier des examens pour 2008-2009
- Calendrier des examens pour 2009-2010
- Des mises à jour sur les politiques et des rappels (Examens) comprenant des renseignements sur l'implantation des programmes, la politique en matière de besoins spéciaux avec un formulaire de demande, ainsi que des renseignements sur les examens traduits
- Des règlements généraux sur la sécurité des examens, les centres d'examens et les centres externes où l'on peut passer les examens
- Les exigences de crédits menant à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires
- Le système de dossiers scolaires, comprenant la marche à suivre pour soumettre des données et les formulaires de demande de relevé de notes

On peut se procurer le *Registrar's Handbook* sur le site Web du ministère de l'Éducation à [www.learning.gov.sk.ca/branches/prov\\_exams/student\\_services/studservdocs](http://www.learning.gov.sk.ca/branches/prov_exams/student_services/studservdocs).

---

## Mises à jour sur les politiques et rappels (Examens)

### 1. Accréditation

Dans les matières de 12<sup>e</sup> année pour lesquelles le Ministère offre des examens conformément au paragraphe 32 (4) des *Règlements de 1986 sur l'éducation*, le statut scolaire final d'un élève est:

- (a) dans le cas d'une enseignante ou d'un enseignant accrédité, déterminé par l'enseignant ou l'enseignante, sous réserve des dispositions de l'alinéa 175 (k) de la *Loi de 1995 sur l'éducation* (c.-à-d. sous réserve de la politique de la commission scolaire et de l'école en matière d'évaluation des élèves);
- (b) dans le cas d'un élève dont l'enseignante ou l'enseignant n'est pas accrédité, déterminé par la note globale de l'élève;
- (c) dans le cas d'un adulte qui prépare un examen ministériel en étudiant à domicile, déterminé par la note obtenue à l'examen ministériel (un adulte se définit comme un individu de 18 ans ayant quitté l'école pendant une année OU comme un individu de 19 ans.)

Lorsqu'une enseignante ou un enseignant accrédité tombe malade ou prend un congé d'une autre sorte durant le semestre et est remplacé par une enseignante ou un enseignant non accrédité, les élèves doivent passer l'examen ministériel, à moins que l'enseignant accrédité ait déjà enseigné la plus grande partie du cours (enseignement direct) et revienne faire passer aux élèves l'évaluation finale.

Se reporter à l'article 3.8 du *Registrar's Handbook* pour plus d'information sur les dossiers d'accréditation des enseignants et enseignantes. Se reporter à l'article 1.3.15 du *Registrar's Handbook* pour plus d'information sur les examens de repêchage et l'accréditation.

### 2. Combinaison de notes

La combinaison de notes de 60/40 est maintenant appliquée à tous les examens ministériels (note obtenue à l'école / note obtenue à l'examen ministériel)

### 3. English Language Arts

- Pour répondre aux deux exigences de crédits au niveau 30, les élèves peuvent continuer à utiliser n'importe lequel des quatre cours indiqués ci-dessous.
  - English Language Arts A 30 (8017)
  - English Language Arts B 30 (8018)
  - English A 30 (3080) – n'est plus disponible après août 2001
  - English B 30 (3085) – n'est plus disponible après août 2001
- Les différences entre la composante littérature des nouveaux et des anciens cours se présentent comme suit:
  - English Language Arts A 30 (8017) – porte sur les opinions et les perspectives canadiennes
  - English Language Arts B 30 (8018) – porte sur les opinions et les perspectives mondiales
  - English A 30 (3080) – porte sur la littérature britannique
  - English B 30 (3085) – porte sur la littérature américaine et canadienne
- Si un élève a suivi des cours d'anglais qui ne suivent pas le modèle habituel (c.-à-d. a suivi English Language Arts A 30 et English A 30), il peut répondre aux exigences de crédits en choisissant des cours dans l'ancien et le nouveau programme.

---

#### 4. Sciences sociales

- Les examens suivants ne sont plus préparés par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan:
  - Sciences sociales fransaskois 30 (8323)
  - Sciences sociales immersion 30 (8324)
- Depuis septembre 2002, la note finale des élèves inscrits à ces cours sera soumise à 100% par l'enseignant ou l'enseignante.
- Economics 30 ne répond plus aux exigences de crédit de sciences sociales au niveau 30 (septembre 1999). Ce cours peut encore répondre aux exigences de crédit de sciences sociales aux niveaux 20 ou 30 comme cours au choix.

#### 5. Chimie

La chimie est un examen avec documentation. Les élèves peuvent utiliser n'importe quel nombre de manuels autorisés. Ils peuvent apporter leurs notes de cours dans la salle d'examen. Les manuels de laboratoire peuvent être considérés comme des notes de cours. Cependant les examens, tests et examens prototypes ne sont PAS considérés comme des notes de cours et ne sont PAS autorisés dans la salle d'examen. Les élèves suivant le cours de TSL peuvent avoir accès à leurs cours mais PAS à leurs devoirs.

#### 6. Mathématiques et sciences

Les examens de mathématiques et de sciences ne comportent que des questions à choix multiples et sont corrigés par ordinateur.

#### 7. Calculatrices

Les calculatrices pourront être utilisées pour les examens suivants:

Chemistry 30 (8212)	Chimie 30 (8222)
Physics 30 (8213)	Physique 30 (8223)
Mathematics A 30 (8404)	Mathématiques A 30 (8407)
Mathematics B 30 (8405)	Mathématiques B 30 (8408)
Mathematics C 30 (8406)	Mathématiques C 30 (8409)

Seules les calculatrices silencieuses à main conçues pour les fonctions mathématiques telles que les opérations logarithmiques, trigonométriques et graphiques sont autorisées. Les ordinateurs, les calculatrices à clavier QWERTY et les tablettes électroniques ne sont pas autorisés. Les calculatrices possédant des notes incorporées (définitions ou explications en notation alpha) qui ne peuvent pas être effacées ne sont pas autorisées. Les élèves ne doivent pas apporter de matériel de soutien externe, tel que manuels, cartes électroniques ou imprimées, imprimantes, puces d'extension de mémoire ou claviers détachables à un examen. En prévision de pannes éventuelles de calculatrice, les élèves peuvent apporter des calculatrices et des piles supplémentaires dans la salle d'examen. Toute communication entre les calculatrices est interdite et les calculatrices ne doivent pas posséder la capacité de transmettre ou de recevoir de signaux électroniques.

Avant le début de l'examen les calculatrices doivent être enlevées de leur étui et placées sur le bureau des élèves pour inspection par l'enseignant ou l'enseignante de mathématiques ou de sciences. Les élèves doivent effacer toutes les calculatrices programmables, qu'elles soient graphiques ou scientifiques, de toute information enregistrée en mémoire. Les étuis doivent être placés sur le sol et y rester pendant toute la durée de l'examen.

Comment [NMS1]: Stp Lucie vois si ce que j'ai mis représente bien la réalité de la situation.

---

## 8. Dictionnaires

Les dictionnaires imprimés peuvent être utilisés pour les examens suivants:

- English Language Arts A 30 (8017)
- Chemistry 30 (8212)
- Mathematics A 30 (8404)
- Mathematics B 30 (8405)
- Mathematics C 30 (8406)
- English Language Arts B 30 (8018)
- Chimie 30 (8222)
- Mathématiques A 30 (8407)
- Mathématiques B 30 (8408)
- Mathématiques C 30 (8409)

Aucun dictionnaire électronique, aucun dictionnaire de traduction ou aucune autre note ou matériel de référence ne sont autorisés.

## 9. Téléphones cellulaires

Les téléphones cellulaires doivent être éteints et placés sur le bureau de l'examineur ou de l'examinatrice pendant toute la durée de l'examen.

## 10. Contenu inquiétant dans les réponses à un examen

Les examens sont traités en toute confiance, mais il peut arriver qu'une réponse écrite contienne du langage offensif et qui n'est pas approprié, ou suggère que l'élève vit des difficultés émotionnelles, représente un danger pour lui-même ou les autres, ou est engagé dans des activités criminelles. Dans ces cas, il se peut que le Ministère fasse passer la réponse de l'élève aux autorités appropriées pour un suivi, comme il est tenu légalement de le faire.

## 11. Durée des examens

Depuis septembre 2002, TOUS LES ÉLÈVES se voient accorder l'option de prendre 30 minutes supplémentaires (**après** l'heure prévue pour la fin de l'examen) pour pouvoir terminer leur(s) examen(s). Il n'est pas nécessaire de faire une demande spéciale pour qu'un élève bénéficie de cette mesure. Le centre d'examen doit rester ouvert 30 minutes après l'heure pour permettre aux élèves de bénéficier de ce temps supplémentaire. Lorsqu'il y a des élèves présentant des besoins spéciaux – limitation sensorielle, limitation fonctionnelle, maladie aigüe ou chronique, trouble d'apprentissage – et ayant besoin de plus de ces 30 minutes supplémentaires, il faut soumettre pour eux une demande spéciale. Les examinateurs N'ONT PAS BESOIN de remplir le formulaire *Summary of Variations from the Timetable* pour les élèves qui prennent les 30 minutes supplémentaires prévues.

Comment [NMS2]: Va-t-il exister en français?

## 12. Politique en matière de besoins spéciaux

Les élèves présentant des besoins spéciaux – limitation sensorielle, limitation fonctionnelle, maladie aigüe ou chronique, trouble d'apprentissage – peuvent faire l'objet d'une politique spéciale. Ces adaptations ne doivent pas compromettre l'intégrité des objectifs spécifiques et généraux ou des résultats d'apprentissage énoncés dans les programmes d'études. Les demandes de dispositions spéciales doivent être fondées sur une évaluation par du personnel qualifié.

Comment [NMS3]: Qu'est-ce que tu suggère qu'on fasse pour ça. Les Anglais ont laissé l'ancienne terminologie.

Parmi les dispositions spéciales qu'il est possible de prendre, citons notamment:

- prolongation de la durée de l'examen (au-delà des 30 minutes supplémentaires accordées à TOUS les élèves);
- salle séparée;
- examen imprimé différemment (p. ex. très gros caractères, papier couleur, Braille);
- service de lecteur ou de scripteur (La session d'examen peut être enregistrée sur cassette audio pour le cas où il y aurait un appel. Il ne peut être donné à l'élève d'interprétation ou de clarification des termes, des questions ou du contenu. Le scripteur écrira les réponses verbatim en suivant les instructions de l'élève (forme dans le cas des paragraphes et d'essais, orthographe des mots significatifs);

- 
- utilisation d'un traitement de texte ou d'une machine braille. (Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser de vérificateurs orthographiques, de thésaurus, de dictionnaires ou de vérificateurs grammaticaux.)

Les décisions en matière de besoins spéciaux sont prises par le bureau de la registraire, en consultation avec l'école et le personnel du Ministère. Les parents et les gardiens, ainsi que les autres agences impliquées, peuvent également être consultés.

#### *Démarche*

La direction de l'école doit soumettre une demande écrite formelle (formulaire de l'Annexe C du *Registrar's Handbook*) lorsqu'un élève désire passer un tel examen. La demande écrite formelle doit couvrir les points suivants:

- une explication de la limitation de l'élève, avec documentation à l'appui (dans le cas d'un trouble d'apprentissage, inclure les recommandations d'un psychologue scolaire qualifié datant de moins de trois ans);
- un aperçu de la façon dont cet élève est évalué à l'école en temps normal, telles qu'identifié dans le plan personnalisé de l'élève;
- une description des dispositions spéciales proposées pour que cet élève puisse se présenter à son examen.

Cette demande doit être faite auprès du bureau de la registraire, Examens ministériels et services aux élèves, le plus tôt possible dans la session. La registraire notifiera la direction de l'école par écrit des dispositions spéciales qui peuvent être prises pour l'élève à l'occasion de l'examen.

### **13. Examens traduits**

Des examens traduits sont disponibles pour les sessions de janvier, juin et aout. Les écoles ayant besoin d'examens traduits en français pour les sessions de janvier et de juin doivent préinscrire leurs élèves. Les élèves ayant besoin d'un examen traduit en aout doivent se préinscrire en contactant le bureau de la registraire au 306-787-8319 dès réception de leur *Relevé de notes – Certificat d'études secondaires* en juillet.

### **14. Procédure d'appel**

Les demandes de recorection des examens ministériels doivent être faites par l'élève et doivent être faites immédiatement après réception des notes. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan se réserve le droit de refuser les demandes de recorection reçues plus de deux semaines après l'expédition du *Relevé de notes - Certificat d'études secondaires*, le cachet de la poste faisant foi. La procédure d'appel est gratuite.

Les candidates et candidats qui ont passé un examen ministériel écrit:

- ont le droit de faire appel s'ils ont reçu une note globale de plus de 42 %;
- n'ont PAS le droit de faire appel pour plus de deux matières à chaque session;
- n'ont PAS le droit de faire appel si les examens ont été passés en repêchage.

La lettre de demande d'appel devra être signée par l'élève et contenir les informations suivantes : nom en entier; adresse personnelle; matricule de l'élève; centre d'examen auquel l'élève a passé l'examen ou les examens et matière(s) et note(s) faisant l'objet de l'appel.

**Adresser (ou télécopier) la lettre à**

**Registraire  
Examens ministériels et services aux élèves et aux enseignants  
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan  
1840, rue Lorne, 2<sup>e</sup> étage  
REGINA SK S4P 2L7  
Fax : 306-787-1003**

---

## 15. Examens de repêchage

Tout élève a le droit de demander à passer un examen ministériel de repêchage pour améliorer sa note dans une matière de 12<sup>e</sup> année pour laquelle un examen ministériel est préparé. L'élève peut demander à passer autant d'examens ministériels de repêchage qu'il ou elle le désire, à n'importe quelle session de janvier, juin ou août.

Les examens de repêchage compteront pour 100 % de la note finale.

Les candidats et candidates n'ont pas le droit de faire appel des notes obtenues aux examens de repêchage.

Les deux notes pour la matière apparaîtront sur le relevé de notes. Comme on ne peut obtenir qu'un seul crédit par matière, le crédit porte sur la meilleure note.

Les élèves ayant reçu leur enseignement pour la matière de 12<sup>e</sup> année d'un enseignant accrédité auront le choix de passer soit un examen de repêchage récapitulatif préparé par leur enseignant soit un examen ministériel de repêchage (*The Education Regulations, 1986, Partie VII, 34(2)*). L'élève qui choisit de passer un examen de repêchage préparé par son enseignant est dans l'obligation d'en avvertir l'enseignant suffisamment à l'avance. Il est fortement recommandé aux écoles de suivre les dates d'examen fixées par le Ministère pour ses propres examens lorsqu'elles fixent les dates des examens de repêchage préparés les enseignants de sorte qu'il n'y ait pas de conflit avec les dates fixées pour les examens ministériels..

## 16. Ateliers sur les examens ministériels

En septembre, des ateliers sont offerts dans toute la province au personnel administratif et enseignant intéressé.

L'atelier est conçu pour les enseignants et enseignantes dont les élèves vont passer les examens ministériels, mais peut aussi intéresser les enseignantes et enseignants accrédités qui pourraient vouloir un aperçu des pratiques d'évaluation ministérielles pour leur matière.

L'atelier complète l'information du présent guide et donne également l'occasion de revoir la politique et les procédures d'évaluation en vigueur, et d'en discuter.

L'atelier dure deux heures (de 13 h 30 à 15 h 30). L'ordre du jour et les détails d'intendance (lieu de l'atelier, inscription) seront envoyés au personnel de direction des écoles secondaires en août. Si vous avez des questions, veuillez contacter Jacques Delorme au (306) 787-5999.

## 17. Sécurité des examens

La sécurité absolue de tous les examens doit être assurée par les examinateurs principaux et les examinateurs qui s'occupent des livrets d'examen. **Il est illégal de reproduire toute partie des examens, quelle qu'elle soit.** Tous les livrets reçus en trop doivent être comptés et renvoyés au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. Pour plus d'information, se référer au *Presiding Officers' Manual* fourni avec le paquet d'examens.

*L'examineur principal de l'examen doit:*

- s'assurer que les examens ministériels ont lieu aux seuls jours et heures spécifiés sur l'horaire officiel;
- s'assurer que les centres d'examen restent ouverts au moins une heure après l'heure prévue pour le début de l'examen en cas de retard des candidats et candidates;
- ne pas autoriser les candidats et candidates à quitter la salle d'examen avant qu'une heure se soit écoulée après le début de l'examen, sauf en cas de maladie;
- s'assurer que les centres d'examen restent ouverts 30 minutes après l'heure officielle prévue pour la fin de l'examen, pour permettre à **tous** les élèves de bénéficier des 30 minutes supplémentaires accordées pour terminer les examens du ministériels (voir 1.3.11 du *Registrar's Handbook*).

---

Toute irrégularité qui aura été rapportée fera l'objet d'une enquête par la registraire. Le respect absolu de la procédure définie pour les examens éliminera la nécessité de telles enquêtes.

Dans le cas où un candidat ou une candidate ne respecterait pas la procédure des examens, la registraire pourrait annuler son examen et lui interdire de passer les examens ministériels pour une période maximum de deux ans. (*The Education Regulations, 1986, Part VII, 31 (4)*).

### 18. Mauvais temps et situations d'urgence

Dans le cas où un ou plusieurs élèves ne pouvaient pas passer un examen ministériel à la session de janvier en raison des conditions atmosphériques ou d'une situation d'urgence, telle qu'une maladie ou un décès dans la famille, la direction de l'école devra contacter le bureau de la registraire le jour même de l'examen ou aussitôt que possible, pour faire en sorte que les élèves puissent passer l'examen à la session de mars. Les élèves faisant face à des situations d'urgence lors de la session de juin auront la possibilité de passer leur examen à la session d'août.

### 19. Rajustement des notes

- Une note finale de 48 ou 49 sera inscrite comme 50 et l'élève recevra le crédit dans cette matière sur son relevé de notes.
- Six points mobiles seront ajoutés à la note obtenue par un élève dans une matière, n'importe laquelle, de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup>, si ces points lui permettent d'obtenir son Certificat d'études secondaires selon la politique des 24 crédits.

Si pour une raison quelconque cette procédure n'est pas respectée par le Ministère, les écoles peuvent faire une demande pour que ces points soient ajoutés sur le relevé de notes de l'élève.

*Veillez noter que la politique ci-dessus:*

- *s'applique à n'importe quelle matière à n'importe quel niveau;*
- *s'applique à seulement une matière;*
- *sera appliquée au niveau du Ministère (N.B. Ce n'est pas l'école qui ajoute les points, mais le Ministère).*
- Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan utilise une échelle de pondération des notes d'examen. Cette pondération ne fait jamais perdre de points aux élèves. Elle sert à ajuster les notes, de façon à ce qu'elles reflètent la distribution de toutes les notes soumises par les enseignants. Les seules notes qui soient jamais ajustées sont celles qui sont obtenues par les élèves aux examens ministériels. Cette procédure n'est utilisée qu'à l'avantage des élèves et est destinée à assurer un taux d'échec inférieur à 8 % aux examens ministériels.

### 20. Élèves participant à un programme d'échange

Les élèves participant à un programme d'échange au niveau de l'école secondaire et désirant recevoir des crédits pour les cours suivis en Saskatchewan doivent passer les examens ministériels au même titre que les autres élèves (c.-à-d. que les élèves participant à un programme d'échange n'ont pas le droit d'utiliser de dictionnaires de traduction).

---

## Règles générales pour les examens écrits

1. Les examens sont élaborés en se basant sur le programme d'études et sur les ressources recommandées. On rendrait service aux élèves en leur précisant par écrit les grandes lignes du cours.
2. Les examens durent deux heures et demie. Les élèves devront être prêts à utiliser tout le temps alloué pour rédiger l'examen au complet et pour relire leur travail. Depuis septembre 2006, TOUS LES ÉLÈVES auront l'option de prendre 30 minutes supplémentaires pour terminer leur examen (après l'heure officielle prévue pour la fin de l'examen).
3. Les élèves doivent lire tout le texte de l'examen avant de répondre à une question, afin d'avoir une idée de la longueur de l'examen et du type de questions posées.
4. Il existe à l'heure actuelle deux types de format utilisés pour les examens ministériels : les examens corrigés par un correcteur ou une correctrice et les examens corrigés par ordinateur. **Les examens corrigés par un correcteur ou une correctrice** comportent quelques questions à choix multiples et un certain nombre de questions à réponse élaborée. **Les examens corrigés par ordinateur** se composent de 50 questions à choix multiples. Chaque question a quatre réponses possibles. Les élèves doivent choisir la meilleure réponse des quatre. Le calendrier des examens ministériels qui est envoyé à chaque école de la province indique le type d'examen auquel s'attendre pour chaque matière.

### Examens corrigés par ordinateur (Biologie; Chimie; Physique; Mathématiques A, B et C)

1. Les examens corrigés pas ordinateur comprennent 50 questions à choix multiples. Les élèves doivent choisir la MEILLEURE réponse dans la liste de quatre réponses possibles et indiquer leur choix sur la feuille de réponses informatisée.
2. Il faut recommander aux élèves d'essayer de répondre à toutes les questions même s'ils ne sont pas sûrs d'avoir la réponse correcte.
3. Pour les questions qui demandent des calculs, les élèves doivent faire ces calculs avant de regarder les réponses possibles. Ils doivent aussi vérifier les unités dans leurs calculs, pour s'assurer qu'elles correspondent bien aux unités des choix possibles.
4. Il faut faire travailler aux élèves les questions à choix multiples pour qu'ils prennent l'habitude d'y répondre. Leur faire voir comment éliminer les réponses qu'ils savent être mauvaises et comment se concentrer sur celles qui restent, en retournant au libellé de la question pour y chercher des indices – mots ou phrases clés – qui pourraient les aider.
5. On conseille aux élèves de vérifier une dernière fois leur réponse pour s'assurer qu'ils ont bien noirci la pastille qu'ils voulaient et s'assurer que leur réponse correspond bien au numéro de la question.
6. Élèves et enseignants doivent travailler sur les examens prototypes pour chaque matière et se familiariser avec le format de chaque examen.

### Examens corrigés par un correcteur ou une correctrice (English Language Arts A et B)

1. Les élèves doivent savoir comment gérer leur temps afin d'être en mesure :
  - d'achever leur travail dans les délais accordés;
  - de faire les questions qui ont le coefficient le plus élevé et se trouvent en général à la fin de l'examen;
  - de vérifier toutes les réponses avant de rendre leur travail.Il y a toujours des élèves qui ne suivent pas ces directives.

---

Voici un **exemple** d'attribution des points à un examen d'ELA 30 qui montre comment bien utiliser son temps en tenant compte des points alloués à chaque section:

	Points	Temps (approximativement)
Partie I (choix multiples)	40	45
Partie II (réponse courte)	10	10
Partie III (paragraphe)	10	15
Partie IV (essai)	15	25
Partie V (essai)	<u>25</u>	<u>45</u>
TOTAL	100	140 (prévoir 10 min pour se relire)

Les élèves doivent comprendre qu'il n'est pas indispensable de calculer avec précision combien de minutes ils vont passer sur chaque question. Cependant ils doivent avoir une assez bonne idée du temps qui leur sera nécessaire pour répondre aux questions à coefficient élevé.

- Les élèves sont encouragés à répondre à toutes les questions de l'examen. Il arrive encore parfois que des élèves ne répondent qu'à une partie de l'examen. Il est plus avantageux d'essayer de répondre à une question que de rendre une feuille blanche.
- Les élèves doivent comprendre qu'il est important de lire les directives attentivement. Par exemple pour ELA B 30, la Partie III demande une réponse personnelle. En cas de questions au choix, on ne gagne rien à répondre à plus de questions qu'il n'en est demandé. Si la question demande de rédiger un paragraphe ou un essai, une réponse sous forme de points ne recevra que peu ou pas de points.
- Si la question demande une réponse rédigée, les élèves doivent respecter les règles de l'essai pour répondre. Un essai se compose d'un minimum de cinq paragraphes, avec une introduction qui présente le sujet ou la thèse, un développement d'au moins trois paragraphes qui étaye les arguments ou les preuves, et une conclusion d'un paragraphe qui réunit tous les arguments et les relie à la thèse.
- Si la question demande de rédiger un paragraphe, l'élève doit répondre par un paragraphe, en se rappelant qu'un paragraphe se compose de plus d'une ou deux phrases.
- Les élèves doivent apprendre à lire les questions attentivement afin d'identifier les mots et les phrases clés pour être en mesure de répondre le plus directement possible. Beaucoup d'élèves perdent du temps à rédiger des réponses vagues et générales qui ne répondent pas à la question posée. Dans la section suivante se trouvent les définitions des termes courants utilisés dans les questions des examens ministériels.
- Les élèves doivent se rappeler que leur écriture doit être lisible. Ils peuvent perdre des points inutilement à cause d'une écriture peu soignée. À moins d'avis contraire, ils devront utiliser un stylo bleu ou noir pour rédiger l'examen.
- Il est important que les élèves sachent qu'à un examen corrigé par un correcteur ou une correctrice (English Language Arts A, English Language Arts B), ils devront noter leurs réponses de plusieurs façons. Les élèves devront répondre à la première partie de l'examen sur une feuille de réponses informatisée (*Student Examination Form*), en noircissant la pastille appropriée pour chaque question.

En ce qui concerne le reste de l'examen, les élèves doivent répondre à des questions demandant des réponses courtes directement sur le livret d'examen. Pour les questions exigeant des réponses à développement, les élèves trouveront dans leur livret d'examen assez d'espace pour noter leur plan. Ils doivent s'assurer d'identifier clairement le numéro de la question à laquelle ils répondent. Ils devront utiliser un crayon pour la feuille de réponse informatisée et un stylo pour le reste de l'examen.

---

## Termes courants utilisés dans les questions des examens ministériels

- Analyser :** Partager un concept, un évènement, un ensemble de données ou un texte en différentes parties afin de les expliquer. Par exemple : « Analyser le film. »
- Critiquer :** Formuler des jugements sur les aspects positifs ou négatifs d'une chose. Discuter de façon critique peut signifier approuver ou désapprouver, ou les deux. Par exemple : « Laquelle des déclarations suivantes critique le plus efficacement l'adoption de la technologie de l'ADN recombinant en agriculture? »
- Définir :** Exposer avec précision la signification d'un mot, d'une phrase ou d'un concept. Déterminer l'étendue ou les limites de quelque chose. Par exemple : « La meilleure définition du terme "osmose" est . . . »
- Décrire :** Donner une représentation ou une idée de quelque chose au moyen du langage parlé ou écrit. Par exemple : « Laquelle des déclarations suivantes décrit le mieux la façon dont l'ajout d'un catalyseur affecte le taux de réaction à l'équilibre? »
- Évaluer :** En discutant de ses avantages et de ses limites, juger du mérite ou de la valeur de quelque chose. Par exemple : « Laquelle des déclarations suivantes évalue le mieux les mérites du réacteur CANDU? »  
En mathématiques, le mot « évaluer » signifie « trouver la valeur numérique de. »
- Expliquer :** Clarifier ou rendre compréhensible, ou donner les raisons pour quelque chose. Par exemple : « Expliquer pourquoi vous pensez que la joie est une émotion qu'il est essentiel de ressentir. »
- Illustrer :** Clarifier ou rendre compréhensible au moyen d'exemples. Par exemple : « Laquelle des déclarations suivantes illustre le mieux le concept de sélection naturelle? »
- Interpréter :** Exprimer un jugement personnel (p. ex. sur des gens, des évènements) ou faire part de ses réflexions à propos de quelque chose. Par exemple : « Laquelle des déclarations suivantes interprète le mieux le graphique des résultats de l'expérience? »
- Justifier :** Exposer un motif valable, ou donner des preuves pour appuyer une prise de position. Par exemple : « Justifier les actions du personnage. »
- Prouver :** Démontrer que quelque chose est vrai ou authentique en donnant des preuves ou en s'appuyant sur des arguments logiques, ou en mathématiques vérifier l'exactitude de quelque chose, p. ex. un calcul.  
Par exemple : « Prouver l'identité  $\frac{1 + \tan^2 \theta}{2 \tan \theta} = \csc 2\theta$ . »
- Résumer :** Établir ou exprimer de façon concise, ou fournir brièvement, les points principaux. Par exemple : « Laquelle des déclarations suivantes résume le mieux la loi de Hess? »
- Étayer  
ou  
Réfuter :** Étayer signifie fournir des arguments en faveur de quelque chose; réfuter signifie argumenter contre quelque chose ou prouver qu'une assertion est fausse. Des illustrations, des citations et des statistiques aident à étayer ou à réfuter. Par exemple : « Les Canadiens sont ternes. Étayer ou réfuter cette

**Comment [NMS4]:** J'ai rajouté cet exemple, les Anglais n'en ont pas ici. C'est le seul sans exemple.

---

## Examinations: Specific Information

### English Language Arts Section

1. Students may use a print dictionary. No electronic dictionaries, translation dictionaries, or any other notes or reference materials are allowed.
2. Students must know the importance of using **only** A30 material in answering A30 examination questions and **only** B30 material in answering B30 questions. They must understand that they will receive **no marks** for answers or parts of answers using A30 material on a B30 examination and vice versa or attempting to answer questions by making reference to Grade 10 or 11 material.

The ELA A30 examination does not allow for the possibility of references to movies or films and videos.

Teachers should choose resources and selections from the ELA 30 bibliography, updates, and alternative resources that have not been suggested at previous grade levels and that pose comparable challenge to the students. If teachers are uncertain about the appropriateness of specific titles, they may wish to contact Maxine Penner at 787-2534.

In addition to the print version, the ELA bibliographies are also available on the Ministry of Education web site at [www.education.gov.sk.ca/ela-resources](http://www.education.gov.sk.ca/ela-resources) or [www.education.gov.sk.ca/ela](http://www.education.gov.sk.ca/ela).

3. Students must be able to differentiate between authors according to nationality. Please note the differences in the literature component as follows:
  - English Language Arts A 30—is based on Canadian authors
  - English Language Arts B 30—is based on world authors other than Canadian.
4. Each examination will contain a reading passage with accompanying comprehension and interpretation questions. Students should have the necessary skills to deal with such questions.
5. Students must know the difference in genres. Many continue to confuse short stories with essays and novels with plays.
6. Major essay questions are at the end of the examination. Students need to know how to pace themselves when writing the examination to allow enough time for these questions. They should not waste a lot of time on one and two mark questions.
7. Students should be clear about the directions for use of three selections from shorter genres. If directions call for use of any three selections from shorter genres (short stories, essays, and/or poems), it is all right to mix and match (i.e., it is not necessary to use three poems or three essays or three short stories; students can use one of each or two of one and one of another, as long as the total equals three).
8. Students must know the difference between a formal and an informal essay. They must know that point form answers are unacceptable for essay questions and that contractions and the use of the first person are not appropriate in a formal essay.
9. The following guidelines will assist students in their development of the multi-paragraph composition:

A short essay is a minimum of three paragraphs, with an opening paragraph which states the topic or thesis, a body of one or more paragraphs which provide evidence or proof, and a concluding paragraph which sums up arguments and relates to the thesis.

The minimum length for a formal essay is FIVE paragraphs. Each paragraph should contain at least THREE sentences.

  - Paragraph 1 (Introductory Paragraph) should contain an introduction to the topic or issue, a statement of the thesis, and make mention of the three points to be developed to prove the thesis. (Avoid beginning an essay with “In this essay I will . . .” For example, instead of a thesis statement such as “In the following essay, I will show how Polonius uses deception,” a better thesis statement would be “Polonius is able to use deception to his advantage in his dealings with Laertes, Ophelia, and Hamlet.”) 14 Departmental Examinations: Teacher Guide October 2008

- Paragraph 2 should explore and develop the point mentioned first in the thesis statement. (e.g. - evidence of Polonius' use of deception in his dealings with Laertes)
- Paragraph 3 should explore and develop the point mentioned second in the thesis statement. (e.g. - evidence of Polonius' use of deception in his dealings with Ophelia)
- Paragraph 4 should explore and develop the point mentioned third in the thesis statement. (e.g. - evidence of Polonius' use of deception in his dealings with Hamlet)
- Paragraph 5 (Concluding Paragraph) should conclude and summarize the essay, state a conclusion, and comment upon the importance of that conclusion. (Avoid a conclusion which begins "In conclusion, I have now proven that Polonius . . ." Instead a conclusion might begin "Polonius has made effective use of deception. This is important in the play because . . .")

Students may wish to expand the body of the essay (i.e., paragraphs 24) to include more than three paragraphs, but each additional paragraph should logically follow and develop the thesis under consideration. Students should use transitional devices to show the correlation between paragraphs.

10. Students should know that the essay should be more than just a plot summary. Essays that are merely plot summaries receive low marks. Also, essays that might be prepared in advance and do not necessarily address the topic should be avoided. Students should be aware of the meaning of common words found in essay questions such as: compare, contrast, illustrate, evaluate, justify, etc. (See the section in this guide entitled "Common Test Item Terminology.") They should also be familiar with common terminology such as "protagonist/antagonist" or "point of view."
11. Students must know how to construct a paragraph answer when only one paragraph is called for. They must know how to indent and how to write an introductory sentence, add supporting details, and develop a conclusion. They must read the directions carefully and know that if they are asked to write "a" or "one" paragraph, they should not write more than one.
12. When asked to quote from the prose or poetry comprehension passages, candidates must **NOT** merely give line numbers and no actual quotations. Line numbers alone will receive no marks.
13. There are a number of sentence errors in written responses which students should learn to identify and correct:
  - run-on or comma splice
  - fragment
  - faulty coordination and subordination
  - dangling modifiers
  - faulty pronoun reference
  - subject-verb agreement
  - consistency of verb tense.
14. There are a number of grammatical and mechanical errors which are found in many students' answers. Some of these errors include:
  - word usage - e.g., "affect" and "effect"; "would of" for "would have"
  - possessives
  - spelling
    - proper names such as literary characters
    - common words (a lot, there, their, too, to, your, you're, its, it's)
  - punctuation
    - comma, apostrophe
    - titles.

**English Language Arts A 30 (8017)**  
**Table of Specifications**

**English Language Arts A 30 (8017)**  
**Table of Specifications**

LANGUAGE ARTS STRANDS*	LEVELS OF THINKING				MARKS*
	Knowledge	Comprehension	Application	Higher	
<u>Multiple-Choice</u>					
Writing (Revising)	x	x	x		20
Reading	x	x	x	x	20
Subtotal					<b>40</b>
<u>Short Answer</u>					
Reading	x	x	x	x	20
<u>Long Answer</u>					
Writing		x	x	x	15
Writing	x	x	x	x	25
Subtotal					<b>60</b>
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Refer to *English Language Arts (ELA): A Curriculum Guide for the Secondary Level, April 1999*, pages 17-35 and page 49. **The ELA A 30 course is based on Canadian authors.** Note the Minimum Guide for Resource Selection and the guideline that teachers should choose resources and selections from the ELA 30 bibliography, ELA update bulletins, or alternative resources that have not been suggested at previous grade levels and that pose comparable challenge to students (page 49).

The listening, speaking, viewing, and representing strands are more appropriately assessed in the classroom. Suggestions for classroom use are available.

\*\* Mark values for each section may vary by  $\pm 2\%$  on the Multiple-Choice Section and  $\pm 5\%$  on the Short and Long Answer Sections.

Students may use a print dictionary. No electronic dictionaries, translation dictionaries, or any other notes or reference materials are allowed.

Multiple-Choice Section: These questions will be worth 1-2 marks each.

Short-Answer Section: Short-answer items may require one- or two-sentence responses. Questions are based on two short sight passages (poems, excerpts from plays, fiction, or non-fiction).

Long-Answer Section: Long-answer items may include an editorial or letter to the editor, a personal essay, a formal literary essay, or an evaluation of a poem or short story or play. Students must be able to develop an answer on one of two topics related to the literary selections studied (poetry, essays, short stories, one-act plays, novels, full-length non-fiction works, or full-length plays [two or more acts]).

In the marking of paragraphs and essays, the following are some of the guidelines that apply:

- (1) Students should ensure there is a clear thesis statement in the introductory paragraph and that the closing paragraph includes a thoughtful summary statement.
- (2) If no essay form is used, if the answer is in point form or is a blatant plot summary, or if the literature selections are the wrong nationality, genre, or grade level, marks will be deducted accordingly.

---

Language Arts Strands:

**Writing objectives** tested include: introductions; thesis statements; varied methods of topic development; conclusions; evaluation of a poem, short story, or play; editorial or letter to the editor; personal essay; formal literary essay. **Revising objectives** tested include: organization, unity, coherence, emphasis, sentence clarity, word choice, mechanics (i.e., capitalization, punctuation, and spelling).

**Reading objectives** tested include: reading strategies (making connections, finding meaning, predicting, inferring, reflecting, and evaluating), personal or critical or creative response; recognizing major literary forms and techniques, assessing how content and organization are influenced by literary form; evaluating accuracy and usefulness of information presented; paraphrasing; identifying the effects and techniques of the author's "voice," tone, style; locating/assessing/summarizing information from a variety of sources; evaluating the extent to which a piece of writing achieves its purpose, appreciating the artistic unity of a writer's form and ideas; informed critical response; assessing an author's ideas and techniques, assessing a selection's merit as a literary work; citing appropriate evidence to support responses; comparing/contrasting/evaluating texts; recognizing and appreciating Canadian literary and cultural heritage, the multiplicity of voices and dialects in Canadian literature.

Refer to Appendix A for Prototype Examination. Prototype examinations are available on the Ministry of Education website at: <http://www.education.gov.sk.ca/prototypes>.

**English Language Arts B 30 (8018)**  
**Table of Specifications**

LANGUAGE ARTS STRANDS*	LEVELS OF THINKING				MARKS*
	Knowledge	Comprehension	Application	Higher	
<u>Multiple-Choice</u>					
Writing (Revising)	x	x	x		20
Reading	x	x	x	x	20
Subtotal					<b>40</b>
<u>Short Answer</u>					
Reading/Writing	x	x	x	x	20
<u>Long Answer</u>					
Writing		x	x	x	15
Writing	x	x	x	x	25
Subtotal					<b>60</b>
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Refer to *English Language Arts (ELA): A Curriculum Guide for the Secondary Level, April 1999*, pages 17-35 and page 49. **The ELA B 30 course is based on world authors other than Canadian.** On page 49, note the Minimum Guide for Resource Selection and the guideline that teachers should choose resources and selections from the ELA 30 bibliography, ELA update bulletins, or alternative resources that have not been suggested at previous grade levels and that pose comparable challenge to students. The Shakespearean plays should be chosen from the English Language Arts 30 bibliography.

Listening and speaking aspects are more appropriately assessed in the classroom. Suggestions for classroom use are available.

\*\* Mark values for each section may vary by  $\pm 2\%$  on the Multiple-Choice Section and  $\pm 5\%$  on the Short and Long Answer Sections.

Students may use a print dictionary. No electronic dictionaries, translation dictionaries, or any other notes or reference materials are allowed.

Multiple-Choice Section: These questions will be worth 1-2 marks each.

Short-Answer Section: Short-answer items may vary in response required from one or two sentences to a paragraph. Questions are based on short sight passages.

Long-Answer Section: Long-answer items may include a convincing argument using logic and persuasion, an analysis or an evaluation of a poem or short story or play. Students must be able to develop an answer on one of two topics on shorter literary selections studied (poetry, essays, short stories) and on one of two topics related to the longer literary selections studied (Shakespearean play, novel, full-length non-fiction work, or full-length play [two or more acts]).

In the marking of paragraphs and essays, the following are some of the guidelines that apply:

- (1) Students should ensure there is a clear thesis statement in the introductory paragraph and that the closing paragraph includes a thoughtful summary statement.
- (2) If no essay form is used, if the answer is in point form or is a blatant plot summary, or if the literature selections are the wrong nationality, genre, or grade level, marks will be deducted accordingly.

---

Language Arts Strands:

**Writing objectives** tested include: prewriting and planning strategies; introductions; thesis statements; varied methods of topic development; conclusions; paraphrase and précis; evaluation of a poem, short story, play, convincing argument using logic and persuasion; analysis of a literary work. **Revising objectives** tested include: organization, unity, coherence, emphasis, sentence clarity, word choice, mechanics (i.e., capitalization, punctuation, and spelling).

**Reading objectives** tested include: reading strategies (making connections, finding meaning, predicting, inferring, reflecting, and evaluating), personal or critical or creative response; recognizing major literary forms and techniques, assessing how content and organization are influenced by literary form; evaluating accuracy and usefulness of information presented; paraphrasing; identifying the effects and techniques of the author's "voice," tone, style; locating/assessing/summarizing information from a variety of sources; understanding social, historical, and philosophical milieu of a selection; interpreting symbols and patterns; recognizing satire; informed critical response; assessing an author's ideas and techniques; assessing a selection's merit as a literary work; citing appropriate evidence to support responses; comparing/contrasting/evaluating texts; understanding and appreciating an international literary heritage and world perspective; developing defensible positions on individual, community, national, or world issues reflected in texts.

Refer to Appendix B for Prototype Examination. Prototype examinations are available on the Ministry of Education website at: <http://www.education.gov.sk.ca/prototypes>.

---

## Sciences

### Biologie 30 (8211) Tableau de spécifications

UNITÉS OBLIGATOIRES	TYPES DE QUESTIONS			Niveau élevé	NOTES**
	Connaissances	Compréhension	Application		
<u>Items à choix multiples</u>					
I. Fondement chimique de la vie	x	x	x	x	14
II. Structure et fonction des cellules	x	x	x	x	14
III. Génétique	x	x	x	x	26
IV. Systèmes animaux	x	x	x	x	26
V. Évolution	x	x	x	x	20
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Basé sur *Sciences : Biologie 20, 30 : Programme d'études pour le secondaire*, 2000, pages 134-161.

\*\* Le pourcentage des points alloués à chaque sujet peut varier de  $\pm 2\%$ .

Cet examen se compose de 50 questions à choix multiples valant chacune 2 points.

Une roue et un tableau des codons d'ARNm sera fournie avec cet examen.

Voir l'examen prototype à l'« Annexe C ». On trouvera les examens prototypes sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'URL suivante : <http://www.education.gov.sk.ca/ExamensPrototypes>

**Chimie 30 (8222)**  
**Tableau de spécifications**

UNITÉS OBLIGATOIRES	TYPES DE QUESTIONS				NOTES**
	Connaissances	Compréhension	Application	Niveau élevé	
<u>Questions à choix multiples</u>					
I. La solubilité et les solutions	x	x	x	x	14
II. Les changements d'énergie dans les réactions chimiques	x	x	x	x	14
III. La cinétique des réactions	x	x	x	x	14
IV. L'équilibre	x	x	x	x	14
V. L'équilibre acide-base	x	x	x	x	22
VI. L'oxydation et la réduction	x	x	x	x	22
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Basé sur *Sciences : Chimie 20, 30 : Programme d'études pour le secondaire*, 2000, pages 157-186.

\*\* Le pourcentage des points alloués à chaque sujet peut varier de  $\pm 2\%$ .

L'examen se compose de 50 questions à choix multiples valant 2 points chacune, tel qu'indiqué sur le tableau de spécifications.

Les élèves doivent se munir d'une règle graduée et d'un crayon pour créer des diagrammes et des graphiques si nécessaire.

Les tableaux suivants sont fournis avec chaque examen : Solubilité des composés communs dans l'eau, Forces relatives des acides en solution aqueuse à température ambiante, Potentiels d'électrodes normaux des demi-réactions, Tableau périodique des éléments et Zone de pH des indicateurs acide-base communs. Une page de formules est également fournie et se trouve dans l'examen prototype.

Une calculatrice scientifique ou une calculatrice à main avec capacité graphique est nécessaire. **Tous les programmes doivent être effacés des calculatrices.** Seules les calculatrices silencieuses à main conçues pour les fonctions mathématiques telles que les opérations logarithmiques, trigonométriques et graphiques sont autorisées. Les ordinateurs, les calculatrices à clavier QWERTY, les calculatrices capables de manipulations symboliques et les tablettes électroniques ne sont pas autorisés. Les calculatrices possédant des notes incorporées (définitions ou explications en notation alpha) qui ne peuvent pas être effacées ne sont pas autorisées.

L'examen de chimie est un examen avec documentation. Les élèves peuvent utiliser n'importe quel nombre de manuels autorisés. Ils peuvent apporter leurs notes de cours dans la salle d'examen. Les manuels de laboratoire peuvent être considérés comme des notes de cours. Cependant les examens et tests ne sont PAS considérés comme des notes de cours et ne sont PAS autorisés dans la salle d'examen. Les élèves suivant le cours de TSL peuvent avoir accès à leurs cours mais PAS à leurs devoirs.

Les dictionnaires imprimés sont autorisés pour cet examen. Les dictionnaires électroniques et les dictionnaires de traduction ne sont pas autorisés.

Voir l'examen prototype à l'« Annexe D ». On trouvera les examens prototypes sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'URL suivante : <http://www.education.gov.sk.ca/ExamensPrototypes>

---

## Chimie 30

La chimie est un examen avec documentation. Les élèves peuvent utiliser n'importe quel nombre de manuels autorisés. Ils peuvent apporter leurs notes de cours dans la salle d'examen. Les manuels de laboratoire peuvent être considérés comme des notes de cours. Cependant les examens et tests ne sont PAS considérés comme des notes de cours et ne sont PAS autorisés dans la salle d'examen. Les élèves suivant le cours de TSL peuvent avoir accès à leurs cours mais PAS à leurs devoirs.

Les dictionnaires imprimés sont autorisés pour cet examen. Les dictionnaires électroniques et les dictionnaires de traduction ne sont pas autorisés.

Les tableaux suivants sont fournis avec chaque examen : Solubilité des composés communs dans l'eau, Forces relatives des acides en solution aqueuse à température ambiante, Potentiels d'électrodes normaux des demi-réactions, Tableau périodique des éléments et Zone de pH des indicateurs acido-base communs. Une page de formules est également fournie.

Les examens avec documentation sont aussi difficiles que les examens traditionnels et ils demandent autant de travail d'étude et de préparation que ceux-ci. Les élèves n'ont pas assez de temps pendant l'examen pour trouver toutes les réponses dans leurs livres de référence.

Suggestions pour préparer et passer un examen avec documentation :

- Organiser les notes et les manuels avant l'examen.
- Bien connaître ses notes, ses manuels, les concepts et les types de problèmes.
- Utiliser son temps en tenant compte des points alloués à chaque question.
- Pousser les niveaux d'apprentissage **PLUS LOIN** que la mémorisation des faits, viser la compréhension, l'application, l'analyse, la synthèse et l'évaluation.
- Utiliser ses habiletés de recherche, comme l'utilisation des index et des tables des matières. Être bien renseigné sur le domaine général dont fait partie un sujet.
- Certaines questions peuvent tester le bon nombre de chiffres significatifs et les unités appropriées aux réponses impliquant des nombres. Si le premier chiffre non significatif est 5 ou plus, arrondir la réponse au chiffre supérieur en ajoutant 1 au dernier chiffre significatif.

Règles de l'emploi du chiffre significatif dans les calculs en chimie :

1. Une réponse ne peut jamais avoir plus de chiffres significatifs que n'en avaient les mesures qui ont été utilisées dans ces calculs.  
Par exemple:  $0,63 \text{ mol} \times 12,01 \text{ g/mol} = 7,6 \text{ g}$ . La calculatrice indique 7,5663. Il faut arrondir à 7,6 g.
2. On ne tient pas compte des nombres résultant d'un dénombrement quand ils déterminent des chiffres significatifs.  
Par exemple: 3 fioles de NaCl  $\times 5,85 \text{ g/fiole} = 17,6 \text{ g de NaCl}$
3. Les zéros de gauche ne sont pas significatifs. Les zéros de droite sont significatifs.  
Par exemple: 0,00500 l a 3 chiffres significatifs, de même que 5,00 ml. 500 ml a un chiffre significatif.
4.  $6,02 \times 10^{23}$  a 3 chiffres significatifs, même si on l'écrit sous forme développée. Une barre placée au-dessus du chiffre 2 indique qu'il est le dernier chiffre significatif

- Savoir qu'il faut utiliser des formules appropriées pour résoudre des problèmes. Pouvoir trouver les formules dans des ressources réduit la nécessité de les mémoriser, mais les élèves doivent connaître assez bien leurs ressources pour pouvoir repérer les formules rapidement quand ils et elles en ont besoin.
- La terminologie et les symboles qui figurent dans le programme d'études sont ceux qui sont utilisés dans l'examen.
- La chaleur de formation ordinaire sera symbolisée par  $\Delta H_f^\circ$  et la chaleur de réaction par  $\Delta H^\circ$ .
- La molarité sera exprimée par mol/l ou M.
- La représentation suivante peut être utilisée pour les piles électrochimiques :
 

Zn		$Zn^{+2}$		$Cu^{+2}$		Cu
anode		isolateur		cathode		
		poreux				
- $E_p$  = énergie potentielle,  $E_k$  = énergie cinétique
- Les unités doivent faire partie des réponses dans lesquelles figurent des nombres.
- Les types de problèmes posés dans les examens peuvent comprendre :
  - des conversions avec les abréviations ppm (parties par million), ppb (parties par milliard), g/l et mol/l
  - des problèmes mettant en jeu des dilutions en série
  - des problèmes mettant en jeu la précipitation sélective
  - des problèmes mettant en jeu  $Q = mc\Delta T$  et la calorimétrie
  - des problèmes mettant en jeu la loi de Hess
  - des problèmes mettant en jeu  $K_{\text{éq}}$  avec des concentrations initiales données de réactifs et des concentrations à l'équilibre des produits
  - des calculs de concentration à l'équilibre à l'aide d'un tableau présentant la concentration initiale, le changement et la concentration à l'équilibre. Par exemple :

	X	Y	Z
[Concentration initiale]			
[Changement]			
[Concentration à l'équilibre]			

- des titrages d'acides et de bases mettant en jeu un excès d'acide ou de base
- des calculs de  $K_a$  pour des acides faibles
- des problèmes mettant en jeu le degré d'oxydation
- l'analyse d'une demi-pile : direction du flux d'électrons, migration des anions et des cations, identification de l'anode et de la cathode, etc.

---

### Exemples de problèmes

**Des dilutions en série** sont faites successivement à partir d'une solution-mère (solution dont on connaît la concentration) afin d'obtenir des solutions de plus en plus diluées selon un même facteur.

Dans les calculs, les valeurs des volumes ne changent pas dans la formule  $M_1V_1 = M_2V_2$ . La seule valeur qui change est  $M_1$ . Chaque calcul fait pour une dilution résultera en une nouvelle valeur de  $M_1$ . Cette valeur est alors utilisée pour calculer la concentration de la dilution suivante.

EXEMPLE : Une solution-mère de NaOH à  $8,0 \text{ mol/l}$  est diluée pour faire 3 différentes solutions au moyen de dilutions en série. Chaque dilution requiert 150 ml de NaOH et une quantité suffisante d'eau distillée pour un volume total de 300 ml. Calculer la concentration des trois solutions.

- A.  $8,0 \text{ mol/l}$ ,  $4,0 \text{ mol/l}$ ,  $2,0 \text{ mol/l}$
- \* B.  $4,0 \text{ mol/l}$ ,  $2,0 \text{ mol/l}$ ,  $1,0 \text{ mol/l}$
- C.  $3,0 \text{ mol/l}$ ,  $1,5 \text{ mol/l}$ ,  $0,75 \text{ mol/l}$
- D.  $2,0 \text{ mol/l}$ ,  $1,0 \text{ mol/l}$ ,  $0,50 \text{ mol/l}$

(Réponse: B)

Solution 1.  $M_1V_1 = M_2V_2$   
 $(8,0 \text{ mol/l})(0,150 \text{ l}) = M_2(0,300 \text{ l})$   
 $M_2 = 4,0 \text{ mol/l}$

Solution 2.  $M_1V_1 = M_2V_2$   
 $(4,0 \text{ mol/l})(0,150 \text{ l}) = M_2(0,300 \text{ l})$   
 $M_2 = 2,0 \text{ mol/l}$

Solution 3.  $M_1V_1 = M_2V_2$   
 $(2,0 \text{ mol/l})(0,150 \text{ l}) = M_2(0,300 \text{ l})$   
 $M_2 = 1,0 \text{ mol/l}$

### Titrages d'acides et de bases mettant en jeu un excès d'acide ou de base

Les concentrations et les volumes initiaux ET de l'acide ET de la base seront donnés. Un tel titrage produira un excès d'acide ou de base. Ce type de question demande à l'élève de trouver la nouvelle concentration du produit en excès et le pH de la solution qui en résulte.

EXEMPLE: On ajoute 200 ml d'une solution d'hydroxyde de potassium à  $0,125 \text{ mol/l}$  à 100 ml d'une solution d'acide nitrique à  $0,100 \text{ mol/l}$ . Calculer le pH de la solution qui en résulte.

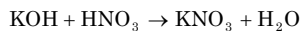
- A. 12,9
- \* B. 12,7
- C. 1,30
- D. 0,0250

(Réponse: B)

Solution:  $n = CV$

$$\text{nombre de moles d'acide} = (0,100 \text{ mol/l})(0,100 \text{ l}) = 0,0100 \text{ mol}$$

$$\text{nombre de moles de base} = (0,125 \text{ mol/l})(0,200 \text{ l}) = 0,0250 \text{ mol}$$



le rapport molaire est 1 : 1  $\therefore$  tout l'acide a été neutralisé par la base et il reste une certaine quantité de base.

$$\text{base en excès} = 0,0250 - 0,0100 = 0,0150 \text{ mol}$$

$$\text{nouvelle } [\text{OH}^-] = \frac{\text{mol OH}^-}{\text{volume total}} = \frac{0,0150 \text{ mol}}{0,100 \text{ l} + 0,200 \text{ l}} = 0,0500 \text{ M}$$

$$[\text{OH}^-] = 0,0500 \text{ M}, \quad p\text{OH} = 1,3$$

$$[\text{H}^+] = \frac{1 \times 10^{-14}}{0,05} = 2 \times 10^{-13} \text{ M}, \quad p\text{H} = 12,7$$

### Titrages polyprotiques

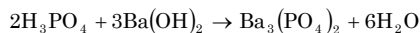
La formule ( $M_a V_a = M_b V_b$ ) est modifiée lorsque les acides contiennent plus d'un  $\text{H}^+$  et/ou les bases contiennent plus d'un  $\text{OH}^-$ .

EXEMPLE: Quel volume de  $\text{Ba}(\text{OH})_2(\text{aq})$  0,18 M est nécessaire pour neutraliser 0,061 l de  $\text{H}_3\text{PO}_4(\text{aq})$  0,072 M?

- A. 0,120 l
- \* B. 0,037 l
- C. 0,024 l
- D. 0,012 l

(Réponse: B)

Solution : Formuler l'équation de neutralisation pour déterminer le rapport molaire acide-base.



Multiplier le côté acide par 3 à cause du 3  $\text{H}^+(\text{aq})$  dans le  $\text{H}_3\text{PO}_4(\text{aq})$  et multiplier le côté base par 2 à cause du 2  $\text{OH}^-(\text{aq})$  dans le  $\text{Ba}(\text{OH})_2(\text{aq})$ .

$$M_a V_a (3) = M_b V_b (2)$$

$$(0,072 \text{ M})(0,061 \text{ L})(3) = (0,18 \text{ M})(V_b)(2)$$

$$0,0132 = V_b (0,36)$$

$$0,037 \text{ L} = V_b$$

---

**Conversions de concentration** (ppb ou parties par milliard, ppm ou parties par million,  $g/l$ ,  $mol/l$ )

Les parties par milliard et parties par million sont des comparaisons de grammes avec des grammes.

38 parties par million sont équivalentes à  $\frac{38 \text{ g de soluté}}{1 \times 10^6 \text{ g de solution}}$  (1 ml d'eau = 1 gramme d'eau)

On peut convertir 38 parties par million en parties par milliard en utilisant un rapport.

$$\frac{38 \text{ g}}{1 \times 10^6 \text{ g}} = \frac{x \text{ g}}{1 \times 10^9 \text{ g}}$$

$$1 \times 10^6 x = 38(1 \times 10^9)$$

$$x = \frac{3,8 \times 10^{10}}{1 \times 10^6}$$

$$x = 3,8 \times 10^4 \text{ ppb}$$

Pour calculer en  $g/l$  à partir de parties par million (ou de parties par milliard), convertir le rapport en litres (1 l d'eau = 1000 g d'eau).

$$\frac{38}{1 \times 10^6} = \frac{x \text{ g}}{1000 \text{ g}}$$

$$x = \frac{38000}{1000000} = 0,038 \text{ g/l}$$

$$x = 3,8 \times 10^{-2} \text{ g/l}$$

Pour calculer des  $mol/l$ , utiliser les poids moléculaires pour convertir les grammes en moles. Dans l'exemple suivant NaCl est le soluté.

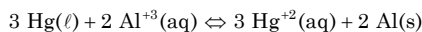
$$\frac{3,8 \times 10^{-2} \text{ g/l}}{58,5 \text{ g/mol}} = 6,50 \times 10^{-4} \text{ mol/l}$$

---

### Expressions des constantes d'équilibre pour les systèmes hétérogènes

Pour écrire l'expression de constantes d'équilibre pour une équation donnée, NE PAS inclure les solides et les liquides dans l'expression. Leur concentration est constante et, à ce titre, fait partie intégrante de la valeur de K. Les gaz et les concentrations en phase aqueuse sont par contre inclus.

EXEMPLE 1 : Écrire l'expression de la constante d'équilibre pour la réaction suivante.



- \* A.  $K = \frac{[\text{Hg}^{+2}(\text{aq})]^3}{[\text{Al}^{+3}(\text{aq})]^2}$
- B.  $K = \frac{[\text{Al}(\text{s})][\text{Hg}^{+2}(\text{aq})]^3}{[\text{Al}^{+3}(\text{aq})]^2 [\text{Hg}(\ell)]^3}$
- C.  $K = \frac{[\text{Hg}^{+2}(\text{aq})]}{[\text{Al}^{+3}(\text{aq})]}$
- D.  $K = \frac{[\text{Al}^{+3}(\text{aq})]^2}{[\text{Hg}^{+2}(\text{aq})]^3}$

EXEMPLE 2 : Si l'on ajoute encore de l'Al(s) au système ci-dessus à l'équilibre, dans quel sens le système se déplace-t-il et qu'advient-il de la  $[\text{Hg}^{+2}]$ ?

- A. Le système se déplace vers la droite et la  $[\text{Hg}^{+2}(\text{aq})]$  augmente.
- B. Le système se déplace vers la gauche et l'  $[\text{Al}^{+3}(\text{aq})]$  augmente.
- C. Il n'y a pas de déplacement et l'  $[\text{Al}(\text{s})]$  augmente.
- \* D. Il n'y a pas de déplacement et la  $[\text{Hg}^{+2}]$  reste constante.

Solution: L'ajout d'encore plus de solide n'affectera pas l'équilibre.

EXEMPLE 3 : Si l'on ajoute encore de l'  $\text{Al}^{+3}(\text{aq})$  au système ci-dessus à l'équilibre, dans quel sens le système se déplace-t-il et qu'advient-il de la  $\text{Hg}(\ell)$  ?

- A. Le système se déplace vers la droite et la  $[\text{Hg}(\ell)]$  diminue.
- B. Le système se déplace vers la gauche et la  $[\text{Hg}(\ell)]$  augmente.
- \* C. Le système se déplace vers la droite et la  $[\text{Hg}(\ell)]$  reste constante.
- D. Le système se déplace vers la gauche et la  $[\text{Hg}(\ell)]$  diminue.

Solution: la vitesse de réaction directe augmente et le système se déplace vers les produits. La quantité de  $\text{Hg}(\ell)$  diminue, mais sa concentration reste constante.

**Physique 30 (8223)**  
**Tableau de spécifications**

UNITÉS OBLIGATOIRES	TYPES DE QUESTIONS				NOTES**
	Connaissances	Compréhension	Application	Niveau élevé	
<u>Questions à choix multiples</u>					
I. La cinématique et la dynamique	x	x	x	x	40
II. L'énergie mécanique	x	x	x	x	16
III. L'électricité	x	x	x	x	24
IV. La physique nucléaire	x	x	x	x	20
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Basé sur *Sciences : Physique 20, 30 : Programme d'études pour le secondaire*, 2000, pages 192-304.

\*\* Le pourcentage des points alloués à chaque sujet peut varier de  $\pm 2\%$ .

L'examen se compose de 50 questions à choix multiples valant 2 points chacune. **Les questions portent sur les quatre unités indiquées dans le tableau de spécifications. Ce sont les enseignants et enseignantes qui sont chargés de l'évaluation des unités facultatives.**

Une page de formules tirées du programme d'études est fournie avec chaque livret d'examen. Ces formules se trouvent dans l'examen prototype. Un tableau des rapports trigonométriques, un tableau périodique des éléments et du papier quadrillé sont également fournis.

Les élèves doivent se munir d'une règle graduée, d'un rapporteur d'angles, d'un compas et d'un crayon pour créer des diagrammes et des graphiques si nécessaire.

Une calculatrice scientifique ou une calculatrice à main avec capacité graphique est nécessaire. **Tous les programmes doivent être effacés des calculatrices.** Seules les calculatrices silencieuses à main conçues pour les fonctions mathématiques telles que les opérations logarithmiques, trigonométriques et graphiques sont autorisées. Les ordinateurs, les calculatrices à clavier QWERTY, les calculatrices capables de manipulations symboliques et les tablettes électroniques ne sont pas autorisés. Les calculatrices possédant des notes incorporées (définitions ou explications en notation alpha) qui ne peuvent pas être effacées ne sont pas autorisées.

Voir l'examen prototype à l'« Annexe E ». On trouvera les examens prototypes sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'URL suivante : <http://www.education.gov.sk.ca/ExamensPrototypes>

## Mathématiques

### Mathématiques A 30 (8407) Tableau de spécifications

UNITÉS OBLIGATOIRES *	TYPES DE QUESTIONS				NOTES**
	Connaissances	Compréhension	Application	Niveau élevé	
<u>Questions à choix multiples</u>					
A. Permutations et combinaisons	x	x	x	x	12
B. Analyse de données	x	x	x	x	6
C. Polynômes et expressions rationnelles	x	x	x	x	16
D. Exposants et radicaux	x	x	x	x	18
E. Relations et fonctions	x	x	x	x	24
F. Systèmes d'équations linéaires	x	x	x	x	8
G. Angles et polygones	x	x	x	x	16
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Basé sur *Mathématiques A30, B30, C30 : Programme d'études pour le secondaire*, 1998, p. 124-205.

\*\* Le pourcentage des points alloués à chaque sujet peut varier de  $\pm 2\%$ .

L'examen se compose de 50 questions à choix multiples valant 2 points chacune, tel qu'indiqué sur le tableau de spécifications.

L'équation du second degré et les formules pour permutations et combinaisons, identités réciproques, point-milieu, pente, distance, et fonctions linéaires et quadratiques, ainsi qu'un tableau des rapports trigonométriques sont fournis avec l'examen. Cette information se trouve également dans l'examen prototype.

Les élèves doivent se munir d'une règle graduée, d'un rapporteur d'angles, d'un compas et d'un crayon pour créer des diagrammes et des graphiques si nécessaire.

L'utilisation d'une calculatrice scientifique ou d'une calculatrice à main avec capacité graphique est encouragée. **Tous les programmes doivent être effacés des calculatrices.** Seules les calculatrices silencieuses à main conçues pour les fonctions mathématiques telles que les opérations logarithmiques, trigonométriques et graphiques sont autorisées. Les ordinateurs, les calculatrices à clavier QWERTY, les calculatrices capables de manipulations symboliques et les tablettes électroniques ne sont pas autorisées. Les calculatrices possédant des notes incorporées (définitions ou explications en notation alpha) qui ne peuvent pas être effacées ne sont pas autorisées.

Les dictionnaires imprimés sont autorisés pour cet examen. Les dictionnaires électroniques et les dictionnaires de traduction ne sont pas autorisés. Les dictionnaires ne peuvent pas contenir de notes ni de matériel de référence.

Voir l'examen prototype à l'« Annexe F ». On trouvera les examens prototypes sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'URL suivante : <http://www.education.gov.sk.ca/ExamensPrototypes>

**Mathématiques B 30 (8408)**  
**Tableau de spécifications**

UNITÉS OBLIGATOIRES *	TYPES DE QUESTIONS				NOTES**
	Connaissances	Compréhension	Application	Niveau élevé	
<u>Questions à choix multiples</u>					
A. Probabilité	x	x	x	x	14
B. Analyse de données	x	x	x	x	12
C. Matrices	x	x	x	x	20
D. Nombres complexes	x	x	x		6
E. Équations du second degré	x	x	x	x	12
F. Fonctions polynomiales et rationnelles	x	x	x	x	14
G. Fonctions exponentielles et logarithmiques	x	x	x	x	22
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Basé sur *Mathématiques A30, B30, C30 : Programme d'études pour le secondaire*, 1998, p. 212-301.

\*\* Le pourcentage des points alloués à chaque sujet peut varier de  $\pm 2\%$ .

L'examen se compose de 50 questions à choix multiples valant 2 points chacune tel qu'indiqué dans le tableau de spécifications.

Les formules et les pages d'information fournies avec l'examen comprennent les formules pour permutations, combinaisons, développement de binômes, écart type, cote z, intérêt composé, annuité et valeur actualisée. L'équation du second degré, la formule pour les suites et le tableau pour l'aire sous la courbe de distribution normale sont également fournis. Cette information se trouve également dans l'examen prototype.

Les examens peuvent comprendre des questions sur la cote z partielle.

Les élèves doivent se munir d'une règle graduée et d'un crayon pour créer des diagrammes et des graphiques si nécessaire.

L'utilisation d'une calculatrice scientifique ou d'une calculatrice à main avec capacité graphique est encouragée. **Tous les programmes doivent être effacés des calculatrices.** Seules les calculatrices silencieuses à main conçues pour les fonctions mathématiques telles que les opérations logarithmiques, trigonométriques et graphiques sont autorisées. Les ordinateurs, les calculatrices à clavier QWERTY, les calculatrices capables de manipulations symboliques et les tablettes électroniques ne sont pas autorisées. Les calculatrices possédant des notes incorporées (définitions ou explications en notation alpha) qui ne peuvent pas être effacées ne sont pas autorisées.

Les dictionnaires imprimés sont autorisés pour cet examen. Les dictionnaires électroniques et les dictionnaires de traduction ne sont pas autorisés. Les dictionnaires ne peuvent pas contenir de notes ni de matériel de référence.

Voir l'examen prototype à l'« Annexe G ». On trouvera les examens prototypes sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'URL suivante : <http://www.education.gov.sk.ca/ExamensPrototypes>

**Mathématiques C 30 (8409)**  
**Tableau de spécifications**

UNITÉS OBLIGATOIRES *	TYPES DE QUESTIONS				NOTES**
	Connaissances	Compréhension	Application	Niveau élevé	
<u>Questions à choix multiples</u>					
A. Preuves mathématiques	x	x	x	x	28
B. Sections coniques	x	x	x	x	18
C. Fonctions circulaires	x	x	x	x	20
D. Applications trigonométriques	x	x	x	x	14
E. Identités trigonométriques	x	x	x	x	14
F. Équations trigonométriques			x	x	6
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

\* Basé sur *Mathématiques A30, B30, C30 : Programme d'études pour le secondaire*, 1998, p. 306-361.

\*\* Le pourcentage des points alloués à chaque sujet peut varier de  $\pm 2\%$ .

L'examen se compose de 50 questions à choix multiples valant 2 points chacune, tel qu'indiqué sur le tableau de spécifications.

Les pages de formules fournies avec l'examen se trouvent aussi dans l'examen prototype. Un tableau des rapports trigonométriques est également fourni dans chaque livret d'examen.

Les élèves doivent se munir d'une règle graduée, d'un rapporteur d'angles, d'un compas et d'un crayon pour créer des diagrammes et des graphiques si nécessaire.

L'utilisation d'une calculatrice scientifique ou d'une calculatrice à main avec capacité graphique est encouragée. **Tous les programmes doivent être effacés des calculatrices.** Seules les calculatrices silencieuses à main conçues pour les fonctions mathématiques telles que les opérations logarithmiques, trigonométriques et graphiques sont autorisées. Les ordinateurs, les calculatrices à clavier QWERTY, les calculatrices capables de manipulations symboliques et les tablettes électroniques ne sont pas autorisés. Les calculatrices possédant des notes incorporées (définitions ou explications en notation alpha) qui ne peuvent pas être effacées ne sont pas autorisées.

Les dictionnaires imprimés sont autorisés pour cet examen. Les dictionnaires électroniques et les dictionnaires de traduction ne sont pas autorisés. Les dictionnaires ne peuvent pas contenir de notes ni de matériel de référence.

Veuillez noter que la notation utilisée pour la taille des angles est  $\angle P = 25^\circ$ , au lieu de  $m\angle P = 25^\circ$ . Cette notation est celle du programme d'études.

L'objectif A.2 (Compléter les preuves de déductions géométriques, à l'aide du format sur deux colonnes) est considéré comme sujet supplémentaire.

Voir l'examen prototype à l'« Annexe H ». On trouvera les examens prototypes sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'URL suivante : <http://www.education.gov.sk.ca/ExamensPrototypes>